



Le G12 de l'énergie solaire reste sur sa faim quant à la transition énergétique vue part Ségolène Royal

Le G12, qui représente un collectif de 12 dirigeants de PME industrielles innovantes dans le domaine de l'énergie solaire, reste très largement sur sa faim après la communication de Ségolène Royal sur le projet de loi de programmation pour la transition énergétique.

Constitués en collectif pour promouvoir la place de l'électricité photovoltaïque, les 12 dirigeants de Coruscant, Eco Delta, Exosun, Générale du Solaire, GreenYellow, Luxel, Neoen, Optimum Tracker, ProSolia, Quadran, Sillia et Solairedirect, se sont rassemblés pour contribuer au débat public sur la transition énergétique et défendre la place de l'énergie solaire dans le futur mix électrique français. Ils sont aujourd'hui très déçus par l'absence totale dans le projet de loi présenté par la ministre, d'engagements précis et chiffrés visant à promouvoir le développement de l'électricité photovoltaïque en France. La communication de la ministre renvoie à un document de programmation pluriannuelle de l'énergie, sans qu'aucun engagement concret ne soit pris.

Le G12 demande que le gouvernement fixe un objectif de mix électrique volontariste de 25 GWc de capacité solaire installée en 2025 (contre 4 à ce jour) soit une part de 5% du mix électrique (contre environ 0,8% aujourd'hui). Le potentiel de création d'emplois associé est de 15.000 emplois directs et 20.000 emplois indirects, qui viendraient s'ajouter aux 10.000 emplois directs et 15.000 emplois indirects existants.

Outre la création d'emploi, le solaire présente des atouts multiples : il favorise la valeur ajoutée locale, garantit la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des prix de l'électricité dans le temps, renforce l'indépendance énergétique (pas de besoins d'approvisionnement en matières premières ou transformées à l'étranger, comme l'uranium, le pétrole, le gaz et le charbon), réduit considérablement les émissions de CO2 et la pollution locale, et permet de répondre au défi climatique qui sera traité à la Conférence Climat 2015. De quoi répondre aux défis énergétiques que doit relever la France à condition que soient fixés des objectifs pluriannuels ambitieux et que le gouvernement fixe un cadre réglementaire pérenne et stable pour soutenir la filière.